

L'ÉCHO DU VAL

Lettre d'information N°3 - Septembre 2017
de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Val Dhuy Loiret

ÉDITO



Mis en œuvre depuis 2016, le Contrat territorial Dhuy Loiret a été signé officiellement le mercredi 5 juillet 2017 par l'ensemble des partenaires*. Cette contractualisation, d'un montant total d'environ 4 millions d'euros sur 5 ans, va permettre de porter différentes actions participant aux objectifs d'atteinte du bon état des eaux et de préservation des milieux aquatiques. Engagée sur un périmètre identique à celui du SAGE Val Dhuy Loiret, cette programmation s'articule autour de 3 volets présentés dans les pages suivantes :

- Milieux Aquatiques ;
- Zones humides.
- Pollutions diffuses ;

Différents maîtres d'ouvrages se partagent la mise en œuvre opérationnelle des actions, l'Établissement public Loire assurant l'animation et la coordination générale.

Une belle étape de plus pour la protection de nos rivières !

*Fabienne d'Illiers,
Présidente de la Commission locale de l'eau*

(*) Les signataires du contrat : L'Agence de l'eau Loire-Bretagne, L'Établissement public Loire, la Région Centre-Val de Loire, le Département du Loiret, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Val Dhuy-Loiret, la Chambre d'Agriculture du Loiret, le Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret, la Maison de Loire du Loiret et l'Association Syndicale de la Rivière Loiret.



Signature du Contrat territorial

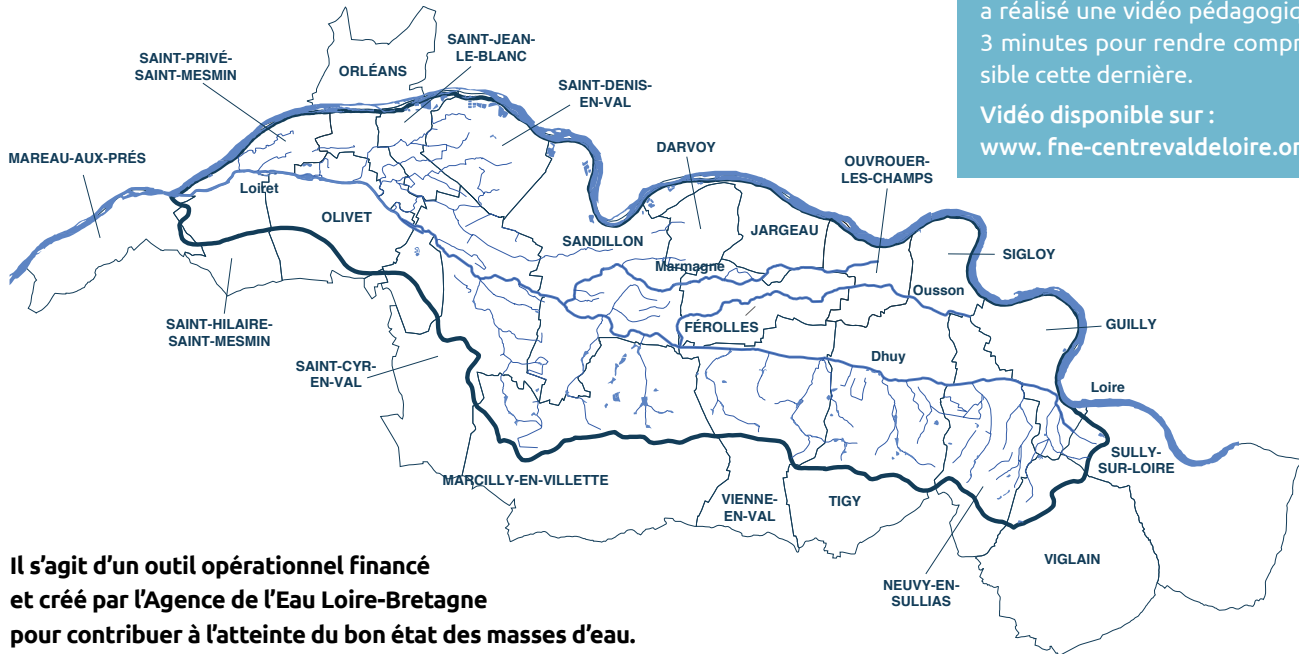


Qu'est-ce qu'un **CONTRAT TERRITORIAL ?**

L'eau en France, tous concernés

Il n'est pas toujours facile de comprendre le fonctionnement de la politique de l'eau en France. C'est pourquoi l'association France Nature Environnement Centre-Val de Loire a réalisé une vidéo pédagogique de 3 minutes pour rendre compréhensible cette dernière.

Vidéo disponible sur : www.fne-centrevalde Loire.org

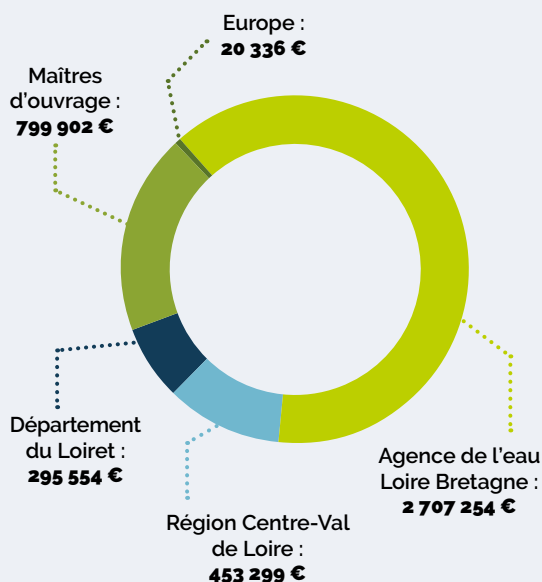


Il s'agit d'un outil opérationnel financé et créé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Un outil **COMPLÉMENTAIRE ?**

Ce programme d'actions est une déclinaison opérationnelle du SAGE Val Dhuy Loiret. Engagé à l'échelle du territoire du SAGE (330 km²), il permet la mise en place par des maîtres d'ouvrage diversifiés, d'actions coordonnées engagées dans un cadre commun et cohérent. Cette complémentarité entre le SAGE et le Contrat territorial est également renforcée via le portage des deux cellules d'animation de ces deux outils par l'Etablissement public Loire, ce qui permet la mise en place des préconisations du SAGE via le Contrat territorial.

PLUS DE 4 MILLIONS D'EUROS MOBILISÉS POUR LES 5 ANNÉES DU CONTRAT



VOLET MILIEUX AQUATIQUES

Maitrise d'ouvrage :
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DU LOIRET
Coût prévisionnel : 3 000 000 €

VOLET POLLUTIONS DIFFUSES

Maitrise d'ouvrage :
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIRET
Coût prévisionnel : 550 000 €

VOLET ZONES HUMIDES

Maitrise d'ouvrage :
MAISON DE LOIRE DU LOIRET
Coût prévisionnel : 450 000 €

CONTRAT TERRITORIAL AVEC COORDINATION GÉNÉRALE PAR L'ANIMATRICE DU SAGE

VOLET MILIEUX AQUATIQUES

Le territoire concerné par ce volet comprend toutes les communes du SAGE excepté Sully-sur-Loire, Viglain et Mareau-aux-Prés qui ne sont pas membres du Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret (SIBL).

Se concentrant principalement sur le Dhuy, certains de ses affluents et le Loiret domanial, les actions consistent notamment à :

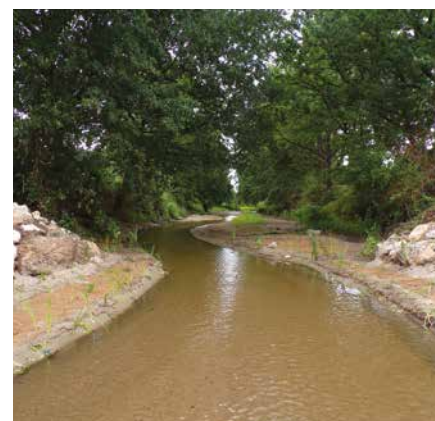
- Restaurer les cours d'eau et la continuité écologique
- Diversifier les habitats
- Lutter contre les espèces invasives
- Gérer les embâcles
- Entretenir la ripisylve.

L'Association Syndicale de la Rivière Loiret (ASRL) intervient également dans le cadre de ce volet sur la partie privée du Loiret.



Démantèlement de l'ouvrage du Beauthier sur le Dhuy, commune de Saint Cyr en Val

Le démantèlement de cet ouvrage a permis de rétablir la continuité écologique (libre circulation sédimentaire et piscicole) sur ce tronçon.



Après travaux



Le Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret (SIBL) regroupe

18 communes du Val d'Orléans. Il intervient sur le bassin versant du Dhuy et depuis le 30 mai 1961, il a également en charge l'entretien du domaine public du Loiret situé sur la partie aval juste avant sa confluence avec la Loire. Il était également maître d'ouvrage d'un précédent contrat de restauration des milieux aquatiques.



L'Association Syndicale de la Rivière Loiret (ASRL) s'occupe de la gestion de la partie non domaniale du Loiret. L'ASRL est une association syndicale autorisée, elle a un statut d'établissement public.

VOLET ZONES HUMIDES

Ce volet, porté par la Maison de Loire du Loiret, concerne le site naturel de Courpain à Ouvrouer-les-Champs. Cet ancien site d'extraction de granulats de 17 ha, situé entre la digue et la Loire, est caractérisé par une biodiversité riche et variée.

Les actions prévues sur cette zone humide sont diversifiées comprennent notamment la réalisation de suivis naturalistes, son entretien et sa restauration pour éviter la fermeture du milieu. Des animations auprès du grand public et des scolaires ou bien encore l'acquisition foncière pour étendre et protéger plus efficacement ce site sont aussi programmées.



La Maison de Loire du Loiret est une association loi 1901 reconnue d'Intérêt Générale et

de protection de l'environnement. Elle a pour vocation d'agir auprès de tous les publics pour la découverte des richesses du fleuve Loire ainsi que de conseiller, informer et réaliser des suivis pour le bon fonctionnement de la Loire et ses annexes.

VOLET POLLUTIONS DIFFUSES



Qu'est-ce qu'une pollution diffuse ?

Une pollution diffuse est due à de multiples rejets de polluants dans le temps et l'espace. Elle est peu visible et ces origines peuvent être diverses (domestiques, agricoles, industrielles) et difficilement identifiables.

Cependant, son impact sur l'environnement n'est pas anodin. Les pratiques agricoles et non agricoles peuvent être à l'origine de pollutions diffuses par transfert de produits chimiques par percolation vers les eaux souterraines ou par ruissellement en direction des cours d'eau.

Un programme d'actions a été établi afin d'améliorer la qualité des eaux. Piloté par la Chambre d'agriculture du Loiret, il est décliné en différents sous-volets :

- **agricole** : améliorer le conseil aux agriculteurs ;
- **communal** : former et sensibiliser les équipes techniques des collectivités ;
- **particuliers** : conseiller et améliorer les pratiques phytosanitaires des particuliers ;
- **jardineries** : réduire les ventes de produits phytosanitaires ;
- **suivi qualité des eaux** : renforcer le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines ;
- **Activités industrielles.**

Le suivi qualité des eaux sur le bassin du Loiret.

L'établissement public Loire, avec le concours du SIBL et de l'ASRL réalise des prélèvements tous les mois afin de mesurer la qualité des eaux du Loiret. Cela permet de constater les impacts des différentes actions en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux mais également de cibler les efforts et actions qu'il faut continuer de mener.



Prélèvements d'eau sur le Loiret



La chambre d'Agriculture du Loiret est un établissement public consulaire au service de la profession agricole. Elle accompagne le développement technico-économique des exploitations agricoles du département et représente les intérêts agricoles auprès des pouvoirs publics.



Journée d'échange sur le désherbage alternatif : présentation de matériels

Dernières parutions DU SAGE

Consultable en ligne sur www.sage-val-dhuy-loiret.fr

Dans le cadre du Contrat territorial, le SIBL a effectué des travaux de démantèlement du Gobson à Olivet. À cette occasion, une vidéo retraçant les travaux a été réalisée.

Elle est disponible à l'adresse suivante : www.sage-val-dhuy-loiret.fr

CONTACT SAGE

> CARINE BIOT

Tél. : 02 46 47 03 05

Mail : contact@sage-val-dhuy-loiret.fr

Septembre 2017 / Publication de la Commission Locale de l'Eau



Structure porteuse du SAGE



Édité grâce au soutien financier de



Établissement public du ministère chargé du développement durable



et des 21 communes du SAGE